

Commission **COGEST**
Président **Stéphane Angst**
Rapporteur **Stéphanie Biolzi**

Rapport concernant la décision d'un crédit d'engagement portant sur le réaménagement des rues Clos-Novex et du Pré-Raye

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,
Chers Collègues,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest concernant la décision d'un crédit d'engagement portant sur la réfection des rues de Clos-Novex et de Pré-Raye.

1. Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (PDC), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (PDC),
- Lionel Joris (PDC),
- Hervé Meyer (PLR),
- Lucie Fauquet (Les Vert-e-s),
- Guillaume Vanay (UDC),
- Cheryl Clivaz (PS),

Tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC,
- Cédric Zürcher pour le PLR,
- Edgar Vieux pour l'UDC,
- Tazuila Ngamiak pour le PS,
- Carole Morisod pour les Vert-e-s

2. Mandat reçu

Le Conseil général est appelé à se prononcer sur :

- L'octroi d'un crédit d'engagement

La Cogest a été mandatée pour rédiger un rapport à l'intention du Conseil général sur l'objet cité en titre. La Cogest, dans le cadre de ses compétences, doit étudier uniquement l'aspect financier. Pour rappel, selon l'article 3 lettre c, le Conseil général délibère et décide de la conclusion d'une nouvelle dépense à caractère non obligatoire dont le montant est supérieur à 5% des recettes brutes du dernier exercice, mais au moins CHF 10'000.-

Selon les comptes 2020, les revenus financiers de la Commune de Collombey-Muraz s'élevaient à CHF 37,4 mios. Les dépenses à caractère non obligatoire de la compétence du Conseil général s'élèvent ainsi à CHF 1,86 mio.

Etant donné que le montant total destiné à la réfection des rues est de CHF 4,2 mios, le Conseil général est amené à se prononcer sur ce projet.

3. Nombre et déroulement des séances

La commission s'est réunie à une reprise, le 26 octobre 2021, à huit membres présents. Nous avons parcouru les documents de la municipalité afin de rédiger et d'adopter le présent rapport.

4. Entrée en matière

L'entrée en matière sur le crédit d'engagement de la réfection des rues de Clos-Novex et de Pré-Raye a été acceptée à l'unanimité des membres présents.

5. Historique du dossier

Février 2019	Enquête publique
Septembre 2019	Homologation
Courant 2020	Appels d'offres et adjudication des travaux
Octobre 2020	Décision de cofinancement (Mesure Chablais Agglo 3)
Février 2021	Début des travaux
14 Juin 2021	La Cogest relève dans son rapport qu'un crédit d'engagement doit être soumis au vote au Conseil général.
27 Septembre 2021	Le crédit d'engagement mis à l'ordre du jour du Conseil général est retiré car le mandat n'a pas été attribué à une commission au préalable.
12 Octobre 2021	Attribution du mandat à la Cogest par le bureau
26 Octobre 2021	Séance de la Cogest et établissement du présent rapport
1er semestre 2023	Fin prévue des travaux

6. Résumé du projet

Le projet prévoit la restructuration des rues de Clos-Novex et du Pré-Raye. L'intervention consiste à exécuter une réfection intégrale de la chaussée et de rendre les rues concernées plus attractives en favorisant notamment la mobilité douce et en améliorant l'aspect paysager. Les travaux s'étalent sur 3 années civiles (2021-2023).

Les rues de Clos-Novex et de Pré-Raye traversent des secteurs résidentiels densément bâtis et constituent un lien majeur entre les centralités de la commune. La création d'un aménagement sécurisé en site propre pour la mobilité douce favorisera l'utilisation de modes de transport non-motorisés.

L'axe réaménagé reliera :

- Au nord :
 - le secteur du centre scolaire des Perraires
 - la future halte CFF de Collombey-le Grand
- À l'est :
 - l'école du Corbier
 - la gare CFF de Collombey
 - les futures gare AOMC et hub du réseau de bus d'agglomération
- Au sud :
 - le centre du village de Collombey
 - l'axe de mobilité douce principal qui relie Monthey et Collombey

La limitation de vitesse sur ce tronçon sera donc maintenue à 30km/h et des éléments de modération du trafic seront installés.



7. Analyse financière

Analyse du crédit d'engagement

Selon le Conseil municipal, le devis estimatif établi par la société ARC Génie Civil SA en date du 7 février 2019 se présente comme suit :

Génie civil n.c. honoraires	CHF 3'175'000.-
Signalisation, marquages, éclairage, arbres, mobilier y.c. honoraires	CHF 637'000.-
Etude du projet de génie civil	CHF 380'000.-
Total global TTC	CHF 4'192'000.-

Ainsi le coût de l'aménagement proposé sur les plans ARC Génie Civil SA s'élève à CHF 371/m², sur une largeur de 10m et une longueur de 1'130m, soit un total de CHF 4,192 mios.

Suite au devis estimatif établi par le bureau-conseil, le Conseil municipal a établi le devis consolidé suivant:

Gros œuvre, génie civil	CHF 3'000'000.-
Mobilier urbain, arborisation	CHF 650'000.-
Marquage et signalisation	CHF 50'000.-
Etudes, direction de travaux	CHF 250'000.-
Divers et imprévus, arrondi	CHF 250'000.-
Total global TTC	CHF 4'200'000.-

Les investissements seront répartis annuellement de la manière suivante :

Comptes 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
CHF 191'356.-	CHF 1'365'000.-	CHF 1'950'000.-	A définir selon évolution du chantier

Le crédit d'engagement demandé par le Conseil Municipal s'élève à CHF 4.2 mios. Avec les prévisions budgétaires pour 2021 et 2022, il reste un solde de CHF 693'644.- qui pourrait être indiqué au budget 2023.

Appel d'offres - Marchés publics

La Cogest constate que trois appels d'offres ont été passés selon diverses procédures :

- Génie civil selon la procédure dite « ouverte » : adjudgé pour CHF 2,46 mios
- Bétons préfabriqués, selon la procédure dite « de gré à gré concurrentielle » : adjudgé pour CHF 119'364.-
- Luminaires (étape 1) selon la procédure dite « de gré à gré concurrentielle » : adjudgé pour CHF 32'157.-

Eléments non-pris en compte dans le projet de réfection

L'assainissement des collecteurs d'eaux usées n'est pas compris dans ce coût estimatif. Cette rénovation totale, devisée à CHF 500'000.- TTC, est inscrite au budget d'investissement 2021 et 2022 sous le compte (autofinancé) n°710.501.00.

Les conduites d'eau potable ne nécessitent pratiquement aucune réfection dans la mesure où tout avait été refait à neuf lors du déploiement du chauffage à distance.

Prix d'aménagement au m2

Un premier avant-projet avait été préparé par un bureau d'architecte et prévoyait un coût de CHF 500/m2. Cet avant-projet a été abandonné par le Conseil municipal, car jugé trop luxueux. Dans ce projet-ci, le prix d'aménagement au m2 s'élève à CHF 371/m2.

Pour information, la réfection de la rue de la Raffinerie s'élevait à CHF 230/m2 en 2010-2011, mais depuis les coûts de construction ont renchéri et les chantiers sont difficilement comparables. Selon le Conseil Municipal, "les projections financières actuelles établies sur la base des adjudications nous laissent penser que le coût final pourrait être significativement moins important."

Participation des tiers

Les participations représentent CHF 169'800.-, répartis de la manière suivante :

- CHF 30'000.- pour Gawimmob SA
- CHF 30'000.- pour PPE Adriatha
- CHF 109'800.- pour Satom SA

Selon l'administration communale : "Concernant la participation aux travaux, ces montants, d'un total de CHF 169'800.-, sont comptabilisés chaque année en passifs transitoires jusqu'au moment où ils seront effectivement utilisés. Dans les faits, ces participations seront comptabilisées dans les comptes 2021 puisque le tronçon Clos-Novex est en cours de réalisation en 2021".

Subvention Chablais Agglo

Le Conseil municipal a, en collaboration avec Chablais Agglo et l'Etat du Valais, établi un dossier de demande de financement auprès de la Confédération dans le cadre du projet de 3e génération de Chablais Agglo.

En effet, cet aménagement fait partie intégrante de la mesure de mobilité douce (MD 5.5), inscrite dans le projet de 3e génération de Chablais Agglo. Pour cette génération de projet, la Confédération a regroupé des mesures d'un montant inférieur à CHF 5 millions pour les 3 catégories suivantes : mobilité douce, valorisation/sécurité de l'espace routier et gestion du trafic.

En respectant plusieurs conditions liées aux mesures de mobilité douce, la commune de Collombey-Muraz pourrait obtenir un cofinancement de 35% du montant des mesures par la Confédération.

En l'espèce, après avoir consulté la convention de cofinancement signée du 7 octobre 2020, la subvention maximale pouvant être accordée s'élèverait à CHF 1'038'150.- (TVA et renchérissement compris).

Mode de financement

Selon le Conseil municipal, il n'est pas prévu de faire appel à l'emprunt pour le financement des rues Clos-Novex – Pré-Raye.

8. Conclusions

La Cogest partage l'avis que rénover les rues Clos-Novex et Pré-Raye est une nécessité pour notre commune.

Ce projet d'envergure devisé à CHF 4,2 millions est financé sur 3 exercices, sans recours à un nouvel emprunt spécifique, et bénéficie d'un cofinancement d'environ CHF 1,038 million.

Néanmoins, la Cogest regrette que les premiers coups de pioches aient été donnés avant l'approbation du crédit d'engagement par l'organe législatif.

Bien que le Conseil municipal ait souhaité présenter un projet finalisé en attendant la signature de la convention de cofinancement, il était déjà établi en février 2019 que le crédit d'engagement devrait faire l'objet d'une décision du Conseil général. Ainsi, le Conseil général aurait dû traiter ce dossier plus tôt, en tout cas avant le début des travaux.

9. Recommandation de la Cogest

La Cogest recommande à l'unanimité des membres présents d'accepter le crédit d'engagement tel que présenté.

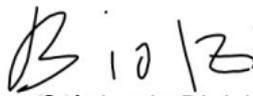
10. Vote final

Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

Collombey-Muraz, le 26 Octobre 2021



Stéphane Angst
Président



Stéphanie Biolzi
Rapporteur

Copie au Conseil municipal